Deuxième chambre.

La demande d'avis introduite le 3 août 1981 par le Ministre de la Communauté française concernant un projet d'arrêté royal "fixant les conditions auxquelles des subsides peuvent être octroyés aux provinces, communes, agglomérations, fédérations et associations de communes et aux pouvoirs subordonnés en vue de l'achat, de l'aménagement et de l'extension de terrains de campement en faveur des nomades", a été rayée du rôle le 7 janvier 1982, à la suite de la démission du Gouvernement.